



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Document à retourner par mail : affeco@ville-viroflay.fr

ou par courrier : Hôtel de Ville
2 place du Général De Gaulle
78220 Viroflay

DEMANDEUR

Je suis un/une : ENTREPRISE
 PARTICULIER

Nom de l'Enseigne / Entreprise

Nom et Prénom

Numéro de SIRET

Adresse

Téléphone

Portable

Mail

SITUATION DU DOMAINE PUBLIC OCCUPE

Rue N°

NATURE DE L'OCCUPATION

PERIODICITE

TARIFS 2023

VOTRE DECLARATION

* Les terrasses autorisées et situées dans l'emprise des marchés concédés bénéficieront d'un abattement de 30 % du tarif à cet arrêté, mais seront assujettis au versement au prestataire de la redevance de place de marchés.

1- Dispositifs amovibles posés au sol ou non ; retrait de nuit obligatoire

1.1. Rôtissoire - distributeurs de denrées alimentaires	an	159,00 €/U	
1.2. Support de communication / chevalet / porte-revues / présentoir / porte-menus / kakémono / drapeau	an	53,00 €/U	
1.3. Appareils à glaces, crêpes, gaufres et assimilés / banc d'huîtres	an	53,00 €/U	
1.4. Support de marchandises / portant à vêtements / portant cartes postales	an	53,00 €/U	
1.5. Autres structures			
1.5.1. Moins d'un mètre L	an	53,00 €/U	
1.5.2. Plus d'un mètre L	an	84,80 €/U	

2- Etalages suspendus ou au sol au m² ; retrait de nuit obligatoire ou majoration pour entreposage du matériel la nuit : X4

2.1. À l'année	an	26,50 €/M ²	
2.2. Temporaire	mois	15,90 €/M ²	

3- Terrasses de cafés/hôtels/restaurants et assimilés au m² ; retrait de nuit obligatoire*

3.1. Terrasses ouvertes	an	26,50 €/M ²	
3.2. Terrasses fermées		EXONERATION*	
3.2.1. Sur voirie départementale		EXONERATION*	
3.2.2. Sur voirie communale	an	37,10 €/M ²	

4- Commerces ambulants (hors horaires des marchés sur les périmètres concédés)

4.1. Par unité de véhicule par 1/2 journée par semaine (U/An) . Majoration de 20% pour journée complète. Le nombre de 1/2 journée est limité à 3 par semaine.	an	636 €/U pour 1/2 journée par semaine	
4.2. Par unité de véhicule par 1/2 journée sur un événement	jour	21,20 €/U	

5- Animations et structures de représentation

5.1. Manège / Escape-Game / Structure mobile	jour	5,30 €/U	
5.2. Autres structures culturelles, sportives ou ludiques (théâtre-marionnettes, structures gonflables...)	jour	21,20 €/U	
5.3. Brocantes	CONVENTION		
5.4. Autres animations : animations de quartier et assimilés	jour	5,30 €/U	

6- Occupation d'emplacements habituellement réservés au stationnement

Par place (une place peut accueillir 1 véhicule léger ou 3 motos ou 4 scooters)	an	265,00 €/U	
---	----	------------	--

7- Bulles de vente

Par m ²	an	79,50 €/M ²	
--------------------	----	------------------------	--

8- Autres occupations du domaine public (hors emplacements de stationnement)

Par m ²	an	26,50 €/M ²	
--------------------	----	------------------------	--